

ASSURANCE AUTOMOBILE

RAPPORT
2018

Analyse du marché de l'assurance automobile Suisse

Auteure : Andrea Auer, experte Mobilité, [comparis.ch](https://www.comparis.ch)

[comparis.ch](https://www.comparis.ch)

Sommaire

Voitures électriques : des primes jusqu'à 56 % moins chères | [Pages 4 – 5](#)

Les primes automobile à un plus bas record | [Pages 6 – 7](#)

Assurance auto : selon l'assureur, jusqu'à 10 000 francs d'indemnisation en plus pour un dommage total | [Pages 8 – 9](#)

Plus d'informations :

Andrea Auer, experte Mobilité, comparis.ch

Courriel : media@comparis.ch

www.comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites chaque année, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommateurs à la prise de décision. Entreprise créée en 1996 par l'économiste Richard Eisler, comparis.ch emploie aujourd'hui quelque 180 collaborateurs à Zurich.

En bref

L'offre en produits d'assurance divers et variés est plus grande que jamais. Les automobilistes peinent de plus en plus à trouver la solution optimale pour leur couverture d'assurance. L'année passée, le comparateur en ligne comparis.ch a donc analysé et comparé l'évolution des primes d'assurance et les prestations des différentes compagnies.

Voitures électriques : des primes d'assurance jusqu'à 56 % moins chères

Bonne nouvelle pour les propriétaires de voitures électriques : les assureurs récompensent les véhicules électriques, en partie par des écorabais considérables et une évaluation de risque plus favorable. On observe des écarts de primes allant jusqu'à 56 % entre des véhicules électriques et des systèmes de motorisation conventionnels. Au mois de juin, comparis.ch a comparé les primes pour les modèles

eGolf, Golf 1.4 TSI essence, Golf 1.6 TDI diesel et 1.4 TGI gaz naturel et essence. Tour d'horizon et résultats détaillés en [page 4](#).

Fin 2017, les primes à un plus bas record

Les primes d'assurance pour les véhicules à moteur n'ont jamais été aussi basses. Depuis 2008, le coût d'une assurance casco complète pour une voiture compacte ou de classe moyenne a enregistré un recul de bien 18 % en moyenne. Les automobilistes de moins de 25 ans bénéficient même de primes ayant accusé une baisse d'environ 22 % en moyenne. Dans son comparatif du mois d'août 2018, comparis.ch a analysé l'évolution des primes pour une assurance casco complète sur la base des demandes d'offre effectuées sur comparis.ch entre 2008 et 2017. Les primes calculées concernent deux profils de conducteur et trois modèles de

véhicule différents. Toutes les informations utiles sur le sujet en [page 6](#).

Jusqu'à 10 000 francs d'indemnisation en plus pour un dommage total

En novembre 2018, le comparateur en ligne a passé à la loupe les différentes prestations proposées par compagnie dans le scénario catastrophe. Résultat : en cas de dommage total, un automobiliste peut, selon l'assureur, percevoir une indemnisation jusqu'à 10 000 francs supérieure. En effet, les différences d'indemnisation peuvent atteindre jusqu'à 17 %. L'écart le plus important concerne les véhicules de cinq à sept ans d'ancienneté. De plus, les assureurs appliquent des critères différents en ce qui concerne la classification d'un dommage total. Pour en savoir davantage, voir la présentation détaillée des compagnies d'assurance en [page 8](#).



Un comparatif illustre des approches différentes en matière d'écorabais

Voitures électriques : des primes jusqu'à 56 % moins chères

La part des véhicules entièrement électriques sur les routes suisses monte en flèche. Et les primes d'assurance ne sont pas le dernier facteur rendant ces véhicules intéressants. En effet, les primes pour les voitures électriques sont parfois jusqu'à 56 % moins chères que pour des véhicules classiques comparables. Or, la politique en matière de rabais varie fortement entre les prestataires, c'est ce que révèle un comparatif d'assurance de comparis.ch.

Seul 1,6 % des nouvelles mises en circulation en Suisse sont des véhicules entièrement électriques (état : juin 2018). Un chiffre toutefois fortement en hausse : en 2017, leur part a augmenté de 40 %. Les assureurs récompensent les véhicules électriques, en partie par des écorabais considérables et une évaluation de risque plus favorable. Un comparatif de primes effectué en juin 2018 par le comparateur sur Internet comparis.ch indique des écarts de primes allant jusqu'à 56 % entre des véhicules électriques et des systèmes de motorisation conventionnels. Ont été comparées les primes pour les modèles eGolf, Golf 1.4 TSI High essence, Golf 1.6 TDI Com. diesel et Allstar 1.4 TGI BM au gaz naturel et essence.

Écorabais : différentes politiques parmi les assureurs

L'écorabais varie fortement d'un assureur à l'autre. Zurich, par exemple, récompense ses clients aux véhicules électriques ou hybrides par un écorabais allant jusqu'à 20 %, selon ses propres déclarations. Les assurés au volant d'une Tesla bénéficient par ailleurs d'un rabais coopération de 5 % de même que d'autres avantages sur les prestations comme une indemnité à la valeur à neuf à 100 % pendant les deux premières années au lieu d'une après mise en circulation.

La Vaudoise, quant à elle, accorde un écorabais de 10 % pour les véhicules à moteur de classe énergétique A. Le rabais appliqué aux véhicules électriques est de 25 % sur l'assurance casco et de 32 % sur l'assurance responsabilité civile.

Un écorabais de 25 % pour les énergies et technologies alternatives est aussi proposé par Generali. Les voitures de tourisme des catégories énergétiques A et B bénéficient d'un rabais de primes. En outre, le gaz naturel est placé au même niveau que la motorisation électrique. Bâloise Assurances concède elle aussi un écorabais à deux chiffres, qui s'applique jusqu'à une émission CO₂ de 130 g/km. Helvetia confère également un écorabais sur les motorisations écologiques.

Chez La Mobilière, on applique un facteur réduisant le tarif, dont le critère déterminant n'est pas l'émission de CO₂ mais la motorisation ou le type de carburant. Les véhicules au gaz naturel bénéficient donc également d'une réduction de primes.

Axa récompense la mobilité électrique par un écorabais de 5 %. Selon ses déclarations, l'assureur ne propose plus de rabais selon les émissions CO₂ depuis un certain temps. Enfin, Allianz et Dextra n'accordent aucun écorabais.

Un écorabais élevé n'est pas synonyme de différence de prix maximale

Un écorabais important ne mène pas, en soi, systématiquement à une différence de prix plus marquée par rapport aux véhicules de moteur à combustion ; encore moins à la prime la plus avantageuse. Car divers facteurs entrent en compte pour le calcul de la prime. Raison pour laquelle il est toujours intéressant de comparer les offres.

Les écarts de prix entre les quatre véhicules comparés sont les plus marquants auprès de Zurich. L'assureur qualifie l'offre proposée pour l'eGolf à

729,50 francs comme la plus optimale. Cela correspond à des primes 56 % plus basses que pour la Golf TDI (diesel) et 50 % plus basses que pour la Golf TSI (essence). Par ailleurs, l'assurance pour le modèle au gaz naturel coûte 40 % de plus que pour l'eGolf.

La Vaudoise et La Mobilière présentent également une grande différence de prix : à la Vaudoise, la prime pour l'eGolf à 846,10 francs est 46 % inférieure à celle de la Golf TSI à essence et 36 % inférieure à celle du véhicule de comparaison diesel. Par ailleurs, la police pour la Golf TGI (gaz naturel/essence) coûte même 42 % de plus que pour l'eGolf.

Auprès de La Mobilière, la prime d'assurance pour l'eGolf à 860,30 francs est 46 % inférieure à celle de la Golf TDI (diesel) et 42 % inférieure à celle de la Golf TSI (essence). Et on paie encore 16 % de plus pour le modèle TGI au gaz naturel.

Au milieu du tableau se trouvent la Bâloise Assurances et Generali. Auprès de la Bâloise Assurances, le véhicule électrique permet d'économiser 28 % avec une prime à 654,80 francs par rapport à la Golf TSI (essence); 27 % comparé à la Golf TDI (diesel) et 17 % en comparaison avec la TGI (gaz naturel/essence). Auprès de Generali, on paie 29 % de plus pour la TDI (diesel) et 27 % de plus pour la TSI (essence) que pour l'eGolf (1072,50 francs). En revanche, la TGI (gaz naturel/essence) revient 1 % moins chère que le véhicule électrique.

Allianz Suisse concède une réduction de 19 % avec une prime de 807,20 francs par rapport à la TDI (diesel) et de 17 % par rapport à la TSI (es-

sence). Le véhicule de comparaison au gaz naturel sort ici du lot avec des primes 21 % plus chères en comparaison avec l'eGolf.

Après de Helvetia, les assurés détenant une eGolf paient 15 % moins cher avec une prime de 964,20 francs qu'avec une Golf TDI (diesel) et 7 % moins cher que pour la TSI (essence) ou 2 % de moins que pour la TGI (gaz naturel/essence). Chez Dextra, la prime d'assurance pour la TDI (diesel) revient 12 % plus chère que pour l'eGolf (1025,75 francs). Pour la voiture essence, le tarif est 8 % plus élevé et pour la voiture essence-gaz naturel, il est 10 % plus haut.

En revanche, il n'y a quasiment pas d'écarts entre les primes pour les quatre véhicules comparés auprès de Axa, Elvia et Smile.direct. Chez Axa, on paie autant de primes pour l'eGolf et la Golf TGI (gaz naturel/essence), à savoir 847 francs, ce qui place l'assureur au milieu du classement. La Golf diesel revient 1 % plus chère et la voiture à essence, 3 % moins chère. Elvia demande 857,80 francs de

prime pour l'eGolf et concède une réduction de 3 % pour la TGI (gaz naturel/essence) ; 2 % pour la voiture diesel et pour le véhicule de comparaison à essence. Chez Smile.direct, on paie 2 % de plus pour l'eGolf avec une prime de 1001 francs que pour la TSI (essence) et 4 % de moins que pour la TGI (gaz naturel/essence) et 5 % de moins que pour la TDI (diesel).

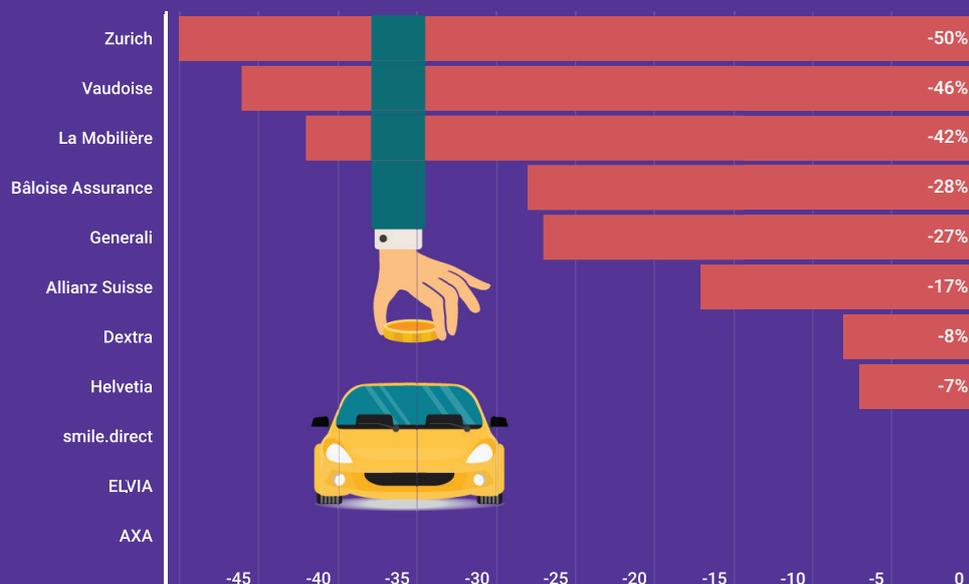
Les assureurs directs ne sont pas moins chers

Ce qu'il ressort par ailleurs de ce classement : en matière d'efficacité énergétique automobile notamment, les assureurs directs ne sont pas systématiquement les moins chers. Certes, la Bâloise Assurances est la moins chère avec son produit direct (Baloisedirect) pour une prime de 654,80 francs pour l'eGolf. Mais les polices de Smile.direct et de Dextra font partie des offres les plus chères. À ce sujet, Dextra déclare : « Dextra Assurances SA n'accorde pas de rabais, mais présente une offre juste et adaptée au risque à tous ses clients. »

Méthode

En avril et mai 2018, comparis.ch a collecté et comparé entre elles les offres définies comme optimales par les assureurs eux-mêmes pour les 11 compagnies Allianz Suisse, Axa, Bâloise Assurances, Dextra, Elvia, Generali, Helvetia, La Mobilière, Smile.direct, Vaudoise et Zurich, respectivement pour un profil de conducteur prédéfini et pour les quatre types de véhicules eGolf (fiche d'homologation 1VE910), Golf TGI BM (fiche d'homologation 1VF432), Golf TSI High (fiche d'homologation 1VG193) et Golf TDI Com. (fiche d'homologation 1VG208). Profil du conducteur : date de naissance 01.01.1980, obtention du permis 01.01.2000, nationalité CH ; profil pour la couverture : sans sinistres, refus ou conditions plus strictes auprès de précédents assureurs ; preneur d'assurance = conducteur principal, assurance RC, assurance casco complète, assurance dommages de stationnement, pas d'assurance accident.

*Différence de primes eGolf / Golf TSI High



*Offre d'assurance définie comme optimale par les assureurs en tenant compte de tous les facteurs pertinents en termes de risques.

Une analyse sur les frais d'assurance révèle un fort recul des prix

Les primes automobiles à un plus bas record

Le prix des assurances n'a jamais été aussi intéressant (état : fin 2017). Au cours des dix dernières années, les primes ont chuté d'un bon cinquième en moyenne. Ce sont les hommes jeunes qui profitent le plus de ce recul des prix. Tels sont les résultats d'une analyse de comparis.ch.

Les primes d'assurances pour les véhicules à moteur n'ont jamais été plus basses. D'après une analyse du comparateur sur Internet comparis.ch, le coût d'une assurance casco complète pour les voitures compactes et les voitures de classe moyenne a reculé de bien 18 % en moyenne depuis 2008. Les automobilistes de moins de 25 ans bénéficient même de primes ayant baissé d'environ 22 % en moyenne. Dans le cadre de cette étude, Comparis a analysé l'évolution des primes pour une assurance casco complète sur la base des demandes d'offre effectuées sur comparis.ch entre 2008 et 2017. Les primes calculées concernent deux profils de conducteur et trois modèles de véhicule différents.

Les hommes de moins de 25 ans paient 38 % en moins

Les hommes de moins de 25 ans sont les gagnants de cette guerre des prix. Leurs primes d'assurance pour les

véhicules à moteur ont chuté de 38 % depuis 2008. Cette baisse est deux fois supérieure à celle dont bénéficient les hommes de plus de 30 ans, qui ont vu, eux, leurs primes reculer de 19 % seulement.

Malgré cette baisse de prix, les jeunes conducteurs paient toujours nettement plus pour l'assurance casco complète que leurs homologues plus âgés. Toutefois, l'écart diminue rapidement : en 2013, les jeunes conducteurs payaient encore environ 80 % plus cher que les hommes de plus de 30 ans (en moyenne, 2152 francs par an contre 1193 francs pour les modèles analysés). Aujourd'hui, cette différence n'est plus que de 66 %.

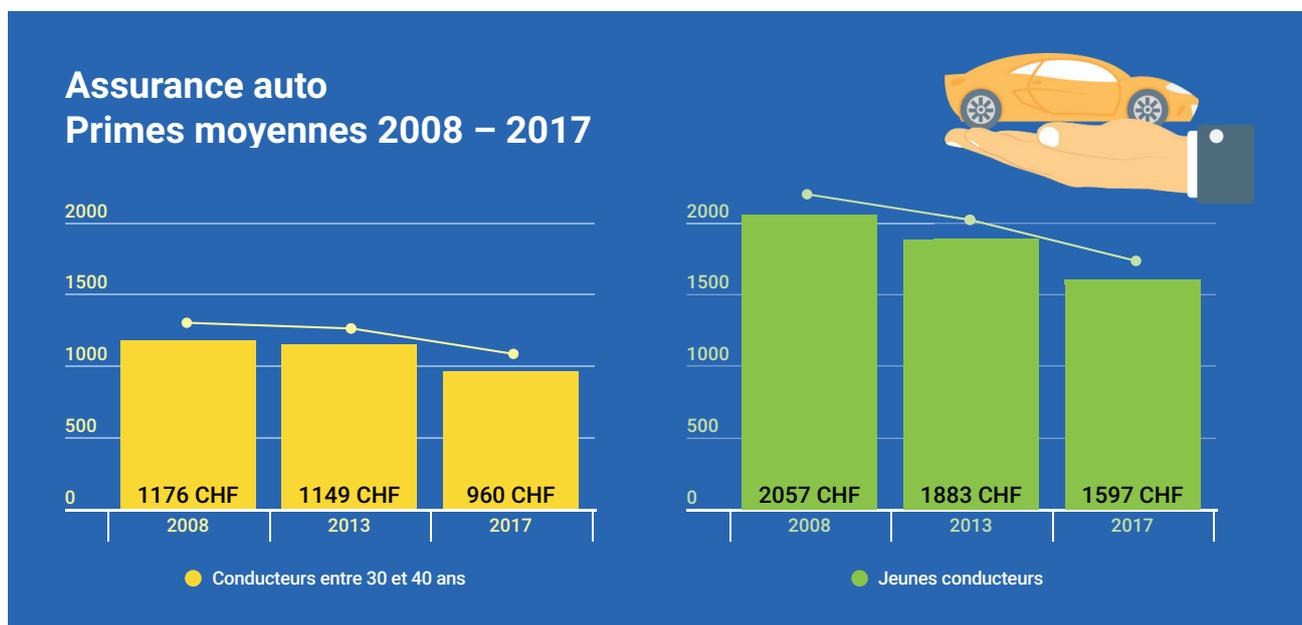
Les femmes paient 17 % de moins qu'il y a dix ans

Globalement, les femmes paient moins que les hommes pour les primes de la casco complète. En 2017, les conductrices âgées de plus de 30 ans

payaient 16 % de moins que les hommes dans la même tranche d'âge. Quant aux jeunes conductrices, elles payaient 9 % de moins que les hommes de leur génération.

Les femmes ont également vu leurs primes baisser ces dix dernières années. Depuis 2008, les primes ont reculé de 17 % en moyenne tant pour les jeunes conductrices que pour les femmes plus âgées.

« L'analyse a révélé que contrairement à ce qui s'est passé chez les hommes, l'écart de prix s'est à nouveau creusé chez les femmes ces dernières années », explique Andrea Auer, experte Mobilité auprès de comparis.ch. En 2017, les jeunes conductrices payaient des primes en moyenne 80 % plus élevées que les conductrices plus expérimentées. « À l'inverse, la différence de prix entre hommes et femmes s'est réduite au cours des cinq dernières années. » Les hommes ne payaient plus que 19 % de plus que les femmes



Évolution des primes dans le cadre des demandes d'offres effectuées sur comparis.ch pour les assurances casco complète de onze assureurs sur la base de deux profils de conducteurs et de trois modèles de véhicule différents (VW Polo 1.2 et 1.4, Skoda Octavia Combi 2.0 et Audi A4 Avant 2.0).

en 2017 – l'écart était encore supérieur à 30 % en 2013.

La plus forte baisse des prix a eu lieu ces dernières années

Tant pour les hommes que pour les femmes, la plus forte diminution de prix a été enregistrée ces dernières années. Entre 2013 et 2017, les primes ont baissé de 16 % en moyenne. Avant, le recul enregistré en cinq ans n'était que de 2 %. Les primes des jeunes conducteurs ont baissé de 15 % ces cinq dernières années.

Selon A. Auer, ce recul est dû entre autres au durcissement des conditions sur le marché : « La concurrence dans les assurances automobile s'est fortement accrue ces dernières années suite à l'arrivée d'assureurs directs. » Et d'expliquer que le lancement de nouveaux produits par les assureurs traditionnels – p. ex. des solutions d'assurance conçues pour les transactions en ligne – a eu un impact sur la structure des prix. « De nombreux contrats d'assurance arrivent à échéance à la fin de l'année en cours. Si l'assuré ne résilie pas son contrat de lui-même, sa police se prolonge automatiquement », fait-elle remarquer tout en indiquant que, souvent, les clients manquent ainsi une occasion de faire de belles économies.

Méthode

comparis.ch a analysé l'évolution des primes dans le cadre des demandes d'offres effectuées entre 2008 et 2017 sur comparis.ch pour les assurances casco complète de onze assureurs (Allianz Suisse, Axa, Bâloise Assurances, Dextra, Elvia, Generali, Helvetia, La Mobilière, Smile.direct, Vaudoise et Zurich). Cette analyse a été réalisée sur la base de deux profils donnés (profil « jeune conducteur » : nationalité suisse, 20-24 ans / +30 ans : nationalité suisse, 30-40 ans. Dans les deux cas, kilométrage considéré : 7000 -14 000 km/an ; ancienneté du véhicule 30-42 mois) et trois modèles de véhicule différents (VW Polo 1.2 et 1.4, Skoda Octavia Combi 2.0 l et Audi A4 Avant 2.0).

L'assurance automobile en 5 questions

Quand puis-je résilier mon assurance automobile ?

Il y a différentes occasions. Par exemple, après un sinistre, un changement de véhicule ou de propriétaire, en cas d'augmentation de prime par l'assureur ou bien à l'échéance du contrat.

Beaucoup de contrats prennent fin en même temps que l'année civile. Néanmoins, il existe aussi des polices dont l'échéance est fixée exactement un an après conclusion du contrat, ce qui peut se trouver en cours d'année.

Quels délais de résiliation dois-je respecter ?

Beaucoup de contrats ont un délai de résiliation de trois mois. Mais il existe aussi des assurances où ce délai comporte un mois, voire 24 heures.

À quoi faut-il particulièrement prêter attention en souscrivant une assurance ?

Il est conseillé de veiller particulièrement aux trois points suivants : 1) L'indemnisation en cas de dommage total (indemnité à la valeur vénale majorée). Ce type de prestation est indiquée dans les conditions générales d'assurance (CGA) des compagnies d'assurance. 2) La couverture mobilité ou assistance. En d'autres termes, l'aide concrètement apportée après un dommage : dois-je me procurer moi-même un véhicule de remplacement ou l'assurance s'en charge-t-elle ? 3) Le système de bonus.

Les degrés de bonus ne sont-ils pas les mêmes quelle que soit la compagnie ?

Non. Les niveaux varient d'un assureur à l'autre. Chez la compagnie A, quatre degrés correspondront peut-être à



Andrea Auer est experte Mobilité auprès du comparateur sur Internet comparis.ch.

10 % de différence de primes ; chez la compagnie B, même 20 %.

Cela dit, la prime augmente de quatre degrés à quasiment chaque sinistre quelle que soit la compagnie. À contrario, la prime baisse d'un degré en cas d'absence de sinistre pendant l'année. La couverture protection de bonus, payante, permet de se prémunir d'une augmentation de prime. Attention : cette couverture n'est valable que pour un sinistre par an.

À quels éléments d'assurance peut-on renoncer dans beaucoup de cas ?

L'assurance passagers en cas d'accident est souvent inutile. En effet, toute personne résidant et travaillant en Suisse détient en principe une assurance accident. De même, l'option « objets emportés » est négligeable dans bien des cas, car ce type de sinistre est généralement couvert par l'assurance ménage. Bien entendu, la couverture requise se décide au cas par cas.

Une analyse indique de grandes disparités dans la couverture de la valeur vénale majorée

Selon l'assureur, jusqu'à 10 000 francs en plus en cas de dommage total

Dans l'assurance auto, le montant de la prime n'est pas la seule chose qui compte, à fortiori quand il est question d'un accident : en cas de dommage total, les prestations affichent des différences pouvant aller jusqu'à 17 % selon l'assureur considéré. Dans la perspective de l'indemnisation d'un dommage total et en fonction de l'ancienneté du véhicule, il peut par ailleurs être intéressant de changer d'assureur. Voilà les résultats d'une analyse de comparis.ch.

En cas de dommage intégral, un automobiliste peut, selon l'assureur, percevoir une indemnisation jusqu'à 10 000 francs supérieure. Tels sont les résultats d'une analyse réalisée par le comparateur sur Internet comparis.ch auprès de dix assureurs. Les différences de l'indemnisation d'un dommage total peuvent atteindre jusqu'à 17 %. L'écart le plus important concerne les véhicules de cinq à sept ans d'ancienneté. De plus, les assureurs appliquent des critères différents en ce qui concerne la classification d'un dommage total.

L'écart majeur concerne les véhicules âgés de cinq à sept ans

Avec un écart de 17 %, les disparités les plus importantes dans l'indemnisation d'un dommage intégral concernent les véhicules âgés de cinq à sept ans. Ainsi, Bâloise Assurances versera 37 102 francs au propriétaire d'une Volvo XC60 pour son véhicule accidenté de 66 mois. Un client Axa ne touchera, lui, que 30 756 francs pour le même véhicule. Cela représente une différence de prix de 6346 francs. Pour une voiture moyenne gamme, une Skoda Octavia, la différence de tarif des prestations s'élève à 3664 francs. Même pour une Fiat 500, un automobiliste assuré par Bâloise Assurances touche 1866 francs de plus au bout de 66 mois que chez Axa.

Toujours près de 60 % d'indemnisation au cours de la sixième année

Pour les véhicules de 5,5 ans (66 mois), Bâloise Assurances offre la meilleure indemnisation avec 57,3 % de la valeur à neuf. La deuxième place est

occupée par Dextra, La Mobilière, Generali, Helvetia et Smile.direct, qui remboursent chacune 55 % de la valeur à neuf. Les compagnies Allianz et Elvia viennent se classer en troisième position avec 54,5 % chacune. L'indemnisation la plus basse est accordée par Axa, qui rembourse 47,5 % de la valeur à neuf.

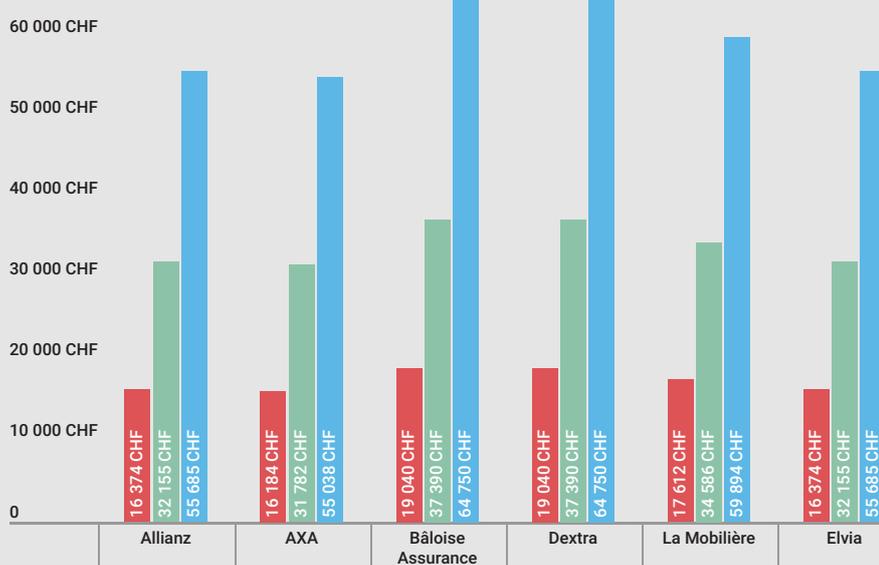
Cinq assureurs sur dix remboursent le prix d'achat total au cours de la 2^e année

Cinq des dix assureurs analysés indemnisent la totalité du prix d'achat du véhicule au cours de la 2^e année (après

18 mois) : Bâloise Assurances, Dextra, Generali, Helvetia et Smile.direct. Dans le milieu du classement, on retrouve La Mobilière et Zurich offrant respectivement 92,5 % et 90 % de la valeur à neuf.

En cas de dommage total au cours de la 2^e année, la somme la moins élevée est de 85 % de la valeur à neuf, chez AXA. Allianz et Elvia remboursent toutes deux 86 % de la valeur à neuf. Pour les véhicules plus gros, comme la Volvo XC60, la perte est de 9713 francs ; pour une citadine de type Fiat 500, près de 2856 francs.

Indemnisation en cas de dommage total au cours de la 2^e année de circulation



Situation type : dommage total après collision avec un animal sauvage (gros gibier) pour un véhicule de 18 mois d'ancienneté. Les frais de réparation s'élèvent à 91 % de la valeur vénale du véhicule ; état du véhicule aucun sinistre antérieur, très bien

Des définitions différentes du dommage total

Le montant du remboursement n'est pas la seule chose qui différencie les assureurs. En principe, il y a dommage total lorsque les frais de réparation dépassent la valeur totale du véhicule. Cependant les assureurs ont tous leur définition des critères établissant le dommage total. D'où une différence d'appréciation de l'étendue du sinistre, élément majeur du dommage total, et donc, de l'indemnisation.

Aucune corrélation entre la qualité des prestations et le montant des primes

« Nous observons des différences nettes dans les prestations des assureurs au fil du temps. Il peut donc être intéressant, en vue d'un éventuel dommage total, de changer d'assurance sur la durée », déclare Andrea Auer, experte Mobilité de comparis.ch. Il est conseillé aux conducteurs réalisant des kilomé-

Échelle de la valeur vénale majorée

La valeur vénale majorée fait partie de l'assurance casco partielle ou complète automobile. En cas de dommage total ou de vol, la valeur vénale actuelle du véhicule est majorée d'un montant calculé sur la base d'un pourcentage.

Cela permet de compenser la dépréciation du véhicule. La plupart des assurances casco indemnisent aujourd'hui systématiquement les véhicules de moins de sept ans sur la base de leur valeur vénale majorée.

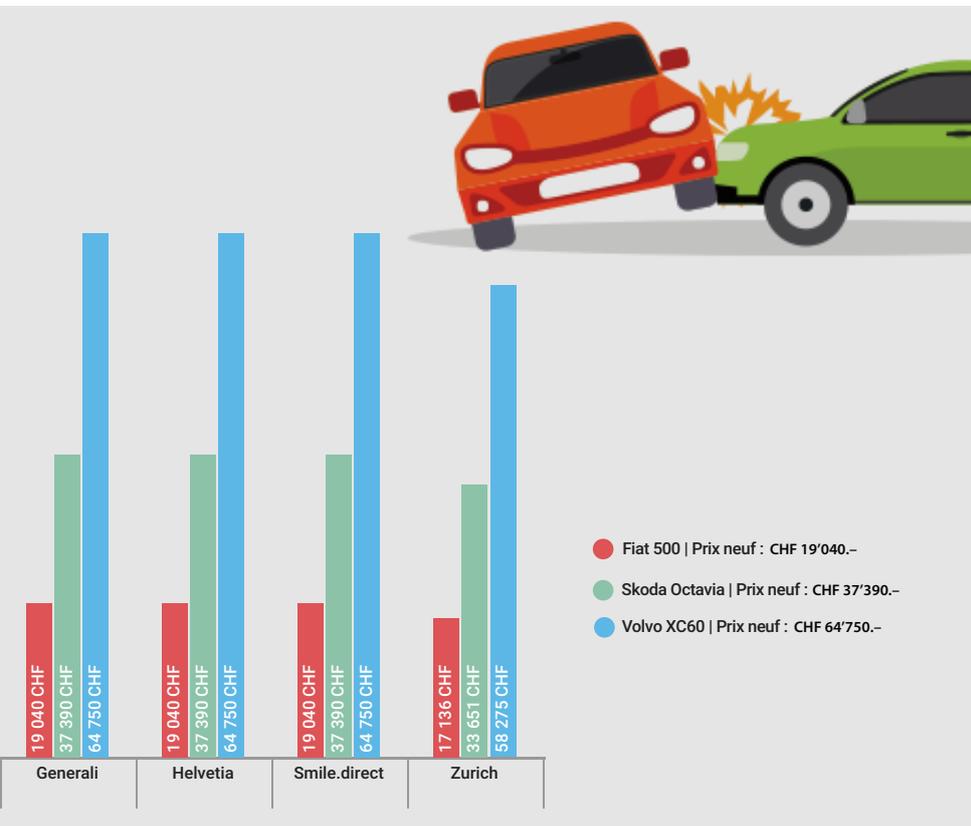
trages importants de non seulement comparer les frais mais aussi les indemnisations de dommage total : « Le risque de dommage augmente avec le temps passé sur la route. »

L'experte ajoute qu'il n'existe aucune corrélation entre la qualité des prestations en cas de dommage total et les primes. « Le calcul d'une prime dépend de nombreux facteurs individuels. C'est pourquoi les assureurs offrant une bonne couverture à la valeur vénale majorée peuvent proposer des primes basses. »

Méthode

Les compagnies d'assurance calculent le montant d'un remboursement en cas de dommage total sur la base d'échelles de la valeur vénale majorée. comparis.ch a comparé les échelles (version des CGA de chacun des assureurs : 07.11.2018) de dix compagnies d'assurance en Suisse sur la base de trois véhicules (Fiat 500, 0.9 TwinAir Turbo, 85 CV, prix catalogue : 19 040 CHF ; Skoda Octavia, 2.0 TDI SCR 4x4, Version Style, prix catalogue : 37 390 CHF ; Volvo XC60 T5 AWD Geartronic, R-Design, prix catalogue : 64 750 CHF) et de trois situations type. Pour les situations type, les hypothèses sont les suivantes : dommage total après collision avec un animal sauvage (gros gibier) au cours de la 2^e année (18 mois et 15 000 km), de la 4^e année (42 mois et 35 000 km) ainsi que de la 6^e année (66 mois et 55 000 km) ; état du véhicule : sans sinistre antérieur, très bien entretenu ; les frais de réparation s'élèvent à 91 % de la valeur vénale du véhicule (2^e année) ou dépassent la valeur de remplacement du véhicule (4^e / 6^e année). Type d'indemnisation : valeur vénale majorée d'après l'offre de couverture la plus intéressante des assureurs de cette catégorie. Pas de franchise.

Le calcul de la valeur vénale s'appuie sur des valeurs moyennes générales basées sur les directives de taxation issues de l'Association suisse des experts automobiles indépendants (ASEAI). Dans la pratique, la valeur vénale peut être légèrement différente selon les types de véhicules.



entretenu, 15 000 km ; type d'indemnisation : valeur vénale majorée d'après l'offre de couverture la plus intéressante des assureurs dans cette catégorie. Pas de franchise. Sources : CGA en vigueur de chacun des assureurs (état : 07.11.2018).

